DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT de Lille

## Objet:

Référence : 2024 / 2 / 12

TARIF SORTIE
AU PARC ASTERIX
LE
SAMEDI 25 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION 26 Mars 2024

DATE D'AFFICHAGE 26 Mars 2024

EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL MUNICIPAL : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS

**EN EXERCICE: 23** 

PRESENTS: 19

VOTANTS: 22

## EXTRAIT DU DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le

ID: 059-215901463-20240403-20240212-DE

du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG

L'an deux mil Vingt Quatre, le Trois Avril à 18 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présent(e)s : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis. BULTEY Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien. Pascaline, DEMOYER DESROUSSEAUX Patricia. DUBOIS Laurent, GHESQUIERE Didier, HERBAUT Pierrette, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, RECLOUX Hélène, REVEILLON Eric, SCELLIER Fabienne, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard, WAUCQUIER Isabelle

## Absent(e)s excusé(e)s :

Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à M. REVEILLON Eric Mme SCHIRMER Lucie donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène

Absent: M. LLANES David

A été nommé secrétaire : M. GHESQUIERE Didier

L'Assemblée est informée qu'une sortie au parc d'attraction Astérix est organisée le Samedi 25 mai 2024 à l'initiative du Conseil municipal des Jeunes.

La sortie est réservée aux habitants de la commune de Chéreng (adultes et enfants à partir de 6 ans).

La participation doit tenir compte du trajet en bus et de l'entrée au parc Astérix.

Il convient de définir le montant de la participation et les modalités de paiement de la manière suivante :

- Pour l'ensemble des participants enfants et adultes : un tarif unique de 35 €.

Le paiement se fera directement en mairie, en une fois, et vaudra réservation.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Pascal ZOUTE

Paraphe 7 2